Commune de TETEGHEM 59588

Plan Local d'Urbanisme

Servitudes d'Utilité Publique

PLAN 1/1

Eléments constitutifs du Porter à connaissance (P.A.C) Art.R121-1 du Code de l'urbanisme

Type Procédure : Révision

Délibération du : 19/12/2013

Date de mise à jour : 18/11/2014

ref : Commune de TETEGHEM (59588) - Carte Servitudes.qgs

Sources : Gestionnaires Servitudes (c) Cadastre / Pci - Dgfip

Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

Direction Départementale

des Territoires

et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Service Urbanisme et Connaissances des territoires

Pôle Gestion et Valorisation des Données

LEGENDE

Limite communale

Bâtiments

A3 - Entretien de Canaux d'Irrigations

EL7 - Alignement

- R.D.204 Décrêt Du28/09/1910
- R.D.2 Décrêt Du 21/05/1878

EL11 - Interdiction d'Accés

Déviation du RD 947 D.U.P du 13/11/1980

Canalisation + zone de protection

I3 - Protection des Canalisationsde Transport de Gaz

Canalisations :
- Coudekerque / Hoymille DN 200 D.U.P 1988
- Capelle la Grande / Leffrinckoucke DN 250 D.U.P 1980

Canalisation + zone de protection

I5 - Produits Chimique - Protection des Conduites

- Oxyduc DN 200 PN 64 Arrêté Ministeriel du 05/03/2014

I4 - Protection des Lignes Haute-Tension

Lignes :
- Les Dunes - Grande-Synthe - Quatre écluses N°1 225kv
- Coudekerque - Les Dunes - Grande-Synthe N°1 90kv

Voie ferrée

T1 - Protection des Lignes Ferroviaires

Ligne: Dunkerque - Bray - Dunes

INT1 - Cimetières civils et militaires

NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

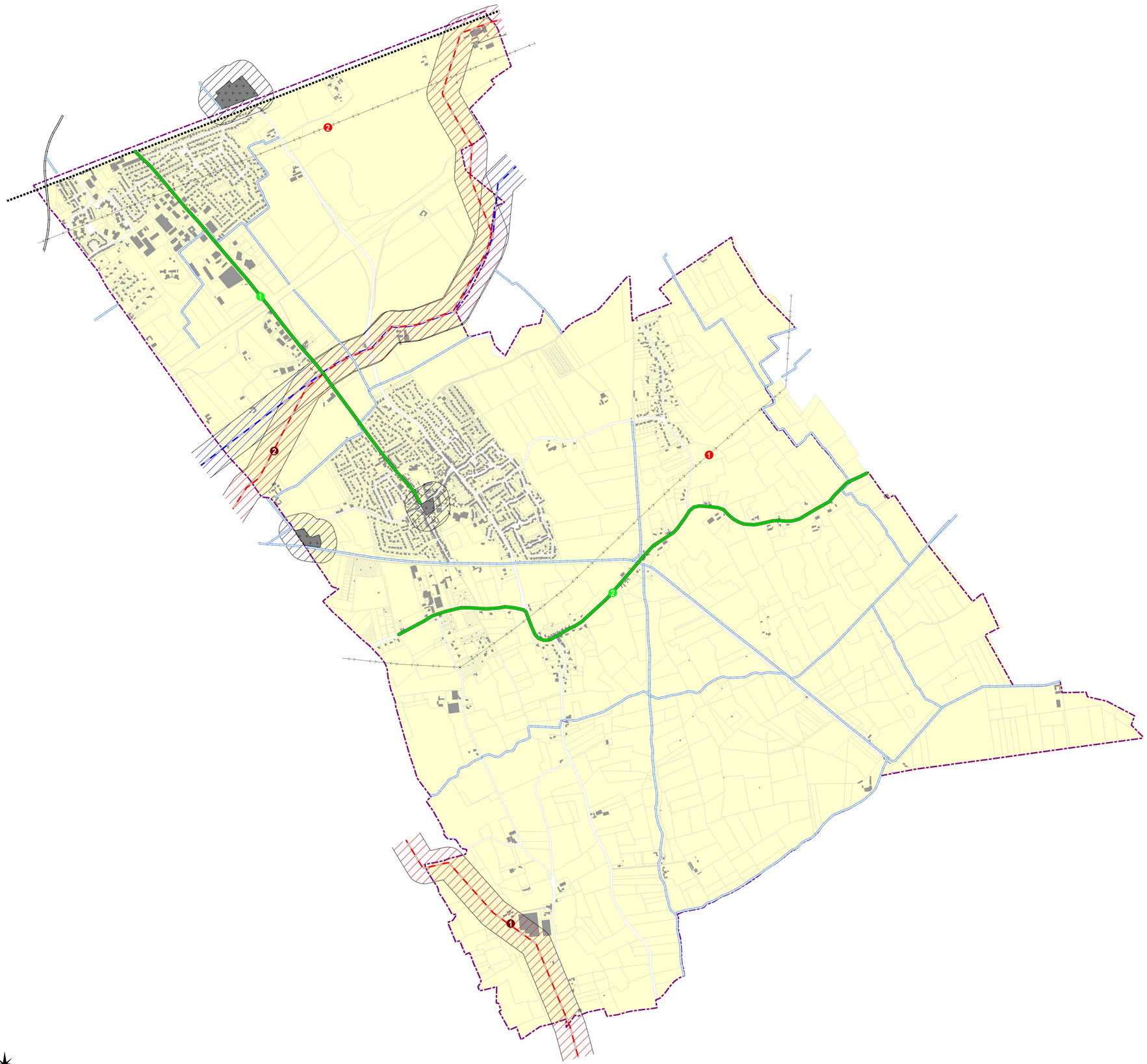

Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné, via notre site internet à l'adresse suivante:

https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises

Ou contacter directement le gestionnaire.